



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/104

**OBJET : VENTE D'UN TERRAIN À EMSPROTO –
TECHNOPOLE BORDEAUX MONTESQUIEU**

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 28

Nombre de Conseillers présents et représentés : 38

Quorum : 23

Date de convocation du Conseil Communautaire : 20 juin 2017

Date d'affichage de la convocation au siège : 20 juin 2017

La séance est ouverte

Le Mardi 27 juin l'année deux mille dix-sept à 18h30 à SAUCATS – Espace Culturel et Sportif « la Ruche »

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	E	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	E	Mme DUFRANC
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	E	Mme DEBACHY	MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	E	Mme EYL
TALABOT Martine	E		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		DIAS Philippe	P	
LAGARDE Valérie	P		EYL Muriel	P	
BLANQUE Thierry	P		FOURNIER Catherine	E	M.FATH
CANADA Béatrice	E	M.BLANQUE	LABASTHE Anne-Marie	A	
BALAYE Philippe	A		PASETTI Nicolas	A	
BOUROUSSE Michèle	P		MOUCLIER Jean-François	P	
GACHET Christian	P		JOLIVET Nadine	P	
ROUSSELOT Nathalie	E	M.GACHET	BROSSIER Jean-Marie	E	M.TAMARELLE
DURAND Félicie	P		BENCTEUX Laure	E	M.CHEVALIER
LARRUE Dominique	P		CHEVALIER Bernard	P	
BETES Françoise	P		PELISSIER Bernadette	A	
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme BURTIN DAUZAN
MARTINEZ Corinne	P		DEBACHY Maryse	P	
OHRENSSTEIN- DUFRANC Sylvie	P		KESLER Jean	A	
AULANIER Benoist	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, Madame BETES est élue secrétaire de séance
 Les procès-verbaux du 22 Mars 2017 et 11 Avril 2017 sont adoptés

* **P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/104

**OBJET : VENTE D'UN TERRAIN À EMSPROTO –
TECHNOPOLE BORDEAUX MONTESQUIEU**

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2004/22 du 9 avril 2004 concernant la mise à disposition des zones d'intérêt communautaire ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2004/23 du 9 avril 2004 définissant les modalités d'aménagement et de commercialisation du Site Montesquieu ;

Vu l'avis des domaines 2017-081V0030 du 26 janvier 2017 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2016/60 du 12 avril 2016 fixant le prix de vente des terrains de l'extension du Site Montesquieu ;

Vu l'avis de la commission développement économique du 30 mai 2017;

Considérant l'avis favorable du bureau

EXPOSÉ :

Les modalités d'achat puis de commercialisation des terrains du Site Montesquieu ont été définies par les Conseils Communautaires du 19 décembre 2003 et du 9 avril 2004.

Dans le cadre de l'extension du Site Montesquieu à Martillac, la Communauté de Communes de Montesquieu poursuit la commercialisation des terrains qu'elle a aménagés.

L'entreprise EMSPROTO a été créée en 2014, elle est spécialisée dans l'assemblage de prototypes de cartes électroniques sur une offre nouvelle génération 100 % en ligne.

Il s'agit d'un portail web innovant sur lequel le client commande la réalisation de son prototype.

La société a été fondée par deux ingénieurs, Damien Michaud et Pierre Yves SEMPERE (par ailleurs responsable de la société INNOVATIS SYSTEM et déjà propriétaire sur la technopole).

Un 3eme associé, Olivier BARNOUD a intégré le capital de la société.

EMSPROTO utilise les dernières technologies du web et de la production pour assurer les prestations les plus complexes (en particulier avec l'intégration de composants miniatures) dans des **délais ultras courts** et avec une **qualité** équivalente aux chaînes de montage automobile. Le premier marché ciblé est la France avec l'ambition de couvrir le **marché Européen**.

La société souhaite aussi **déployer le concept** à d'autres métiers annexes à celui de l'assemblage de carte électronique, comme :

- le câblage filaire (cordons)
- traitement de protection de carte (vernissage, inclusion, résinage)
- intégration de produit fini intégrant des cartes électroniques
- prestation d'imagerie à rayons X pour l'industrie (essentiellement électronique)

L'objectif de la société est de mener à bien 2 grands projets de R&D :

Un premier nommé **ACA** afin d'**automatiser** au maximum le cycle de la commande, comprenant le chiffrage, les achats, la production, le contrôle, les expéditions, la planification, dans le but d'augmenter la qualité, et réduire les délais comme la tendance du marché et les exigences de nos clients nous l'imposent. Ce système est essentiellement basé sur des **développements logiciels** spécifiques.

Un deuxième nommé **COPERNIC** est le développement d'une **machine spéciale** adaptée à leur activité de **prototypage rapide**, car toutes les machines de productions sont dimensionnées pour faire des



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE
MONTESQUIEU
Canton de La Brode

Envoyé en préfecture le 03/07/2017

Reçu en préfecture le 03/07/2017

Affiché le

SLOW

ID : 033-243301264-20170627-2017_104-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/104

**OBJET : VENTE D'UN TERRAIN À EMSPROTO –
TECHNOPOLE BORDEAUX MONTESQUIEU**

productions de moyenne ou grande série.

Effectif : 14 personnes

Terrain visé : lot 22 - 8 230 m²

Surface bâtiment souhaitée : 2 500m²

Le coût global du projet est estimé à 1 800 000€

Recette attendue : 288 050 € HT

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

1. Décide

- de vendre la parcelle cadastrée D 1000 à EMSPROTO à toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle pour le financement de l'opération ; d'effectuer cette cession de 8 230 m² au prix fixé par délibération de 35 € HT le m² soit une recette attendue de 288 050 € HT, auquel il y aura lieu d'ajouter la TVA sur marge à déterminer conformément à l'article 268 du CGI;
- de fixer la signature du compromis au plus tard dans les 6 mois à compter de la présente délibération et la validité de l'accord à un an à compter de la présente délibération dès lors que le compromis a été signé. Dans le cas où le compromis n'interviendrait pas dans les 6 mois, la Communauté de Communes de Montesquieu pourra décider de remettre ces parcelles à la vente ;

2. **Autorise** le Président à signer dès à présent les actes de transfert de propriété afférents.

Fait à Martillac, le 27 juin 2017

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement